



FORMATION « FINANCEMENT & OPTIMISATION FISCALE DANS L'IMMOBILIER »

Contexte réglementaire :

Le Décret n°2016.173 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier met en place une obligation de mise à jour et de perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession.

Les professionnels de l'immobilier se doivent de suivre une formation continue de 14 heures annuelles ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice.

Parcours de formation obligatoire pour la certification des compétences en vue du renouvellement de leur carte d'agent immobilier.

Public concerné :

Cette formation s'adresse aux commerciaux des promoteurs, constructeurs de maisons individuelles, agences immobilières, aux agents commerciaux, aux chercheurs immobiliers titulaires de la carte de transaction immobilière. Les personnes salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier se doivent de suivre également cette formation continue obligatoire.

Objectifs de la formation :

- Comprendre l'environnement du financement immobilier et l'optimisation fiscale possible
- Maîtriser les règles de financement et optimisation fiscale en immobilier
- Acquérir une vision globale de la conduite de projets en financement et optimisation fiscale en immobilier

Programme :

- Introduction à la réglementation européenne en matière de crédit immobilier
- Organisation du système bancaire mondial, européen et français
- Evaluations de la solvabilité de l'emprunteur
- Crédits immobiliers amortissables
- Crédits immobiliers In Fine
- Quelles solutions financières pendant la période des travaux ou de la construction ?
- Le prêt à taux zéro dans l'ancien et le neuf
- Le taux zéro énergie
- Quelles assurances pour quels risques ?
- Garanties des prêts immobiliers
- Montage des dossiers de financement

Méthodes pédagogiques : Apports didactiques / Cas pratiques

Modalités d'évaluation : Contrôle continu

Durée : 2 journées consécutives de 7 h, soit 14 h dont 2 h consacrées à la Déontologie.

Horaires : 9 h / 12h30 – 14 h / 17h30

Tarif : 660 Euros les 2 jours

Lieu de la formation :

Pôle Interconsulaire CCI Dordogne
24660 COULOUNIEIX CHAMIERIS

